

**Vous avez des difficultés pour payer votre facture de gaz et d'électricité, ne laissez pas la situation perdurer.**



**Des solutions existent !**

## Vous avez des DIFFICULTÉS DE PAIEMENT



Contactez votre fournisseur d'énergie et demandez-lui de vous proposer un **plan de paiement adapté**.



Vérifiez si vous pouvez bénéficier du **tarif social\***. Celui-ci vous permet d'économiser actuellement 50 % sur votre facture d'électricité et 60 à 70 % sur celle du gaz.


**\* Qui peut bénéficier du tarif social :**

1. Les ménages avec un revenu d'intégration, une allocation pour personne handicapée, une allocation d'aide aux personnes âgées, si vous êtes locataire d'un appartement social, etc.
2. Les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM). **Prenez contact avec votre mutuelle** pour savoir si vous rentrez dans les conditions.

## Vous avez reçu une MISE EN DEMEURE

2 possibilités s'offrent à vous :



Vous ne pouvez pas bénéficier du tarif social ? **Activez le statut de client protégé\***. Celui-ci vous protégera des risques de coupure. Demandez-le auprès de **BRUGEL** via [www.brugel.brussels/page/client-protége](http://www.brugel.brussels/page/client-protége) 




Vous ne rentrez pas dans les conditions du statut de client protégé ? **Votre CPAS** a des **budgets spécifiques pour aider TOUS les ménages** victimes de la hausse des tarifs de l'énergie. N'hésitez pas à passer leur porte!

**\* Qui peut bénéficier du statut de client protégé :**

Tout ménage bruxellois qui a reçu une mise en demeure et qui ne dépasse pas un certain plafond de revenus (plafonds qui ont fortement été majorés).

## PENSEZ ÉGALEMENT à



Adopter de **nouvelles habitudes de consommation** pour réduire vos consommations d'énergie. [www.environnement.brussels/sites/default/files/user\\_files/35gestes\\_energie\\_final.pdf](http://www.environnement.brussels/sites/default/files/user_files/35gestes_energie_final.pdf) 



**Rénover votre logement.** Des aides financières sont à disposition de tous les Bruxellois.es via les primes **RENOLUTION** et le **prêt vert bruxellois**. [www.renolution.brussels](http://www.renolution.brussels) 



NUMÉRO VERT GRATUIT  
**0800 97 198**

**brugel** ● ●

## Auprès de BRUGEL afin d'obtenir le statut de client protégé

[www.brugel.brussels](http://www.brugel.brussels) 


BRUGEL octroie le statut à tous les ménages bruxellois qui ont reçu une mise en demeure et qui ne dépassent pas un certain plafond de revenus.

## Dans le CPAS de votre commune

[www.ocmw-info-cpas.be/fiche\\_FV\\_fr/les\\_adresses\\_et\\_heures\\_douverture\\_des\\_19\\_cpas\\_de\\_la\\_region\\_de\\_bruelles\\_cap](http://www.ocmw-info-cpas.be/fiche_FV_fr/les_adresses_et_heures_douverture_des_19_cpas_de_la_region_de_bruelles_cap) 

Ceux-ci ont des budgets spécifiques pour aider **TOUS** les ménages victimes de la hausse des tarifs de l'énergie.

## Dans la cellule énergie de votre commune

[www.socialenergie.be/wp-content/uploads/Cellules-energies-des-CPAS-Bruellois.pdf](http://www.socialenergie.be/wp-content/uploads/Cellules-energies-des-CPAS-Bruellois.pdf) 

La cellule énergie est accessible à tous les habitants d'une commune concernés par les factures d'énergie (gaz, électricité, eau). La cellule énergie offre des conseils, des informations et éventuellement un accompagnement si cela est nécessaire.

# Où obtenir de l'aide ?



## Auprès d'Homegrade

[www.homegrade.brussels](http://www.homegrade.brussels) 

Centre de conseil et d'accompagnement sur le logement en Région de Bruxelles-Capitale. Il s'adresse à tous les ménages, locataires et propriétaires, qui désirent améliorer la qualité de leurs logements. Homegrade offre également un accompagnement pour les primes.

## Auprès d'Infor GazElec

[www.inforgazelec.be](http://www.inforgazelec.be) 

Ce service gratuit et indépendant, mis en place par la Région de Bruxelles-Capitale, peut vous accompagner dans la comparaison des offres disponibles mais aussi par rapport aux mesures sociales existantes ou aux droits des consommateurs. Un service accessible pour tous les consommateurs bruxellois – particuliers et professionnels.

## Auprès des services de médiation de dettes

[www.mediationdedettes.be](http://www.mediationdedettes.be) 

En cas de difficultés financières ou d'endettement, les ménages bruxellois peuvent contacter un service de médiation de dettes agréé qui les accompagnera dans la recherche de solutions.



NUMÉRO VERT GRATUIT  
**0800 97 198**

**brugel** 